

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 juin 2020 à 20 h 30 à la salle des fêtes

Présents : Patrick DURAND, Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Claudine DANIEL, Mélanie DELAMOTTE, André DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU

Absent : Néant ; Procuration : Néant

André DURAND est le secrétaire de séance.

1. Conseillers délégués Le Maire propose de désigner 4 conseillers délégués pour tenir compte de la charge de leur délégation : - Gestion et suivi de la salle des fêtes : Claudine DANIEL - Affaires sociales/Aides aux démarches administratives : Mélanie DELAMOTTE - Suivi des travaux : Pascal CARO - Gestion et suivi du personnel communal : Cédric HALBOT La proposition est validée par le conseil.

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer sur ses réflexions et ses travaux depuis l'élection du 15 mars 2020. Les nouveaux conseillers municipaux sont surtout en phase de découverte et d'apprentissage du mode de fonctionnement du conseil municipal. Certains conseillers municipaux ont déjà travaillé dans le champ de leurs compétences (voir trombinoscope ci-dessous).

2. Commissions communales.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de s'inscrire dans les commissions communales proposées ci-dessous. Commissions Conseillers municipaux Finances – Commerce et artisanat – Dispositif Argent de Poche Pierrick BIARD – Laëtitia OLIVIER – André DURAND Action sociale – Aides aux démarches administratives Mélanie DELAMOTTE – André DURAND – Laëtitia OLIVIER Appel d'offres Président : Patrick DURAND Titulaires : Pascal CARO – Cédric HALBOT – Pierrick BIARD Suppléants : André DURAND – David BOURDONNAIS – Laëtitia OLIVIER Urbanisme – Environnement – Sécurité – Voirie Pierrick BIARD – Pascal CARO – Cédric HALBOT Bâtiments communaux – Cimetière – Illuminations Pascal CARO – Cédric HALBOT – Claudine DANIEL Communication – Information – Bulletin municipal Mélanie DELAMOTTE Patrimoine – Affaires culturelles – Associations – Bibliothèque Christian LAGRENÉ – Karine RIOU – André DURAND Espaces verts, fleurissement David BOURDONNAIS – Cédric HALBOT Page 5 Le Maire et le nouveau conseil municipal souhaitent que les habitants de Landébia puissent intégrer ces commissions afin de faciliter la démocratie locale et participative. Nous vous invitons donc à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie ou sur la messagerie mairie-landebia@orange.fr Après échanges avec les conseillers municipaux, la commune de Landébia sera représentée dans les différentes instances selon le tableau ci-dessous. REPRESENTANTS SYNDICATS Dinan agglomération (1+1) Conférence des maires : Patrick DURAND Conseil communautaire : Pierrick BIARD, titulaire, Laëtitia OLIVIER, suppléante SIRP Pleven Landébia (3 + 1) Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU, Pierrick BIARD, Patrick DURAND (suppléant), Collège Chateaubriand (1+1) Karine RIOU, Pascal CARO SDIS (1+1) David BOURDONNAIS, Cédric HALBOT Syndicat du Frémur (1) André DURAND – Suppléant Pierrick BIARD Office de Tourisme Dinan Agglomération Christian LAGRENÉ Mission Locale (1) Mélanie DELAMOTTE Correspondant défense (1) André DURAND Correspondant sécurité routière (1) Pierrick BIARD SDE (1+1) Pierrick BIARD - Pascal CARO CNAS (1) Claudine DANIEL Commission communale des impôts directs Le directeur départemental des finances publiques sollicite la commune pour désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour siéger dans cette commission. Celle-ci doit être composée d'élus, de contribuables de la commune et de contribuables résidant en dehors de la commune. Le conseil municipal va proposer 24 noms au directeur départemental des finances publiques comme il le sollicite dans son courrier du 2 juin 2020 parmi les contribuables de la commune et hors commune. Quand cette commission sera constituée, nous vous communiquerons la liste des membres dans un prochain bulletin municipal.

3. Indemnités de fonction des élus : Compte tenu de la fixation du nombre d'adjoints à 2 par le 1er conseil municipal du 24 mai 2020, le montant maximal des indemnités des élus est fixé par les textes à 1762 euros par mois (992€ pour le maire, 385€ pour les adjoints). En prenant en compte la désignation de 4 conseillers délégués, le Maire propose de répartir cette enveloppe entre le maire, les adjoints et les conseillers délégués selon le tableau ci-après : Page 6 Fonction Indemnité mensuelle Maire 800 € 1 er adjoint 390 € 2 ème adjoint 250 € Conseiller délégué - gestion salle des fêtes 80 € Conseiller délégué – Action sociale 80 € Conseiller délégué – Travaux 80 € Conseiller délégué – Suivi du personnel 80 € Les indemnités du maire passent de 1 070 € à 800 €

pour permettre d'attribuer des indemnités aux conseillers délégués. Proposition acceptée à l'unanimité. En fonction de l'évolution, ce tableau pourra être modifié en cours de mandat.

4. Délégations du conseil municipal au maire : La délégation du conseil municipal au maire peut être revue en cours de mandat en fonction de l'évolution des besoins. Parmi les 24 attributions possibles, les conseillers municipaux décident de déléguer au maire 7 compétences. Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion pour savoir s'il est nécessaire d'étendre cette délégation.

5. Formation des élus : Le conseil municipal doit décider du montant de l'enveloppe accordée pour la formation des élus. Cette dotation doit être comprise entre 2 et 20% de l'enveloppe des indemnités des élus communaux. Dans l'attente de proposition de formation, le Maire propose de consacrer dans le budget 2020 une somme de 400 €.

6. Renouvellement du photocopieur de la mairie : Le contrat de location et de maintenance du photocopieur de la mairie est arrivé à échéance le 18 mars dernier. La société Desk avait proposé soit : - Une prolongation du contrat de 800 € HT par an avec facturation des pièces détachées, développeurs et tambours noirs et couleurs en plus du coût actuel des copies, - Une offre de location/maintenance pour un nouveau photocopieur : 267,09 € HT par trimestre alors que le coût était de 312,25 € HT dans l'ancien contrat. Le devis de la nouvelle offre avait été accepté par la mairie le 16 avril 2020. Pour permettre la mise en œuvre du nouveau photocopieur, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer le bon de commande pour que la société puisse l'installer.

7. Changement de tarif du contrat d'assurance : Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant au contrat d'assurance relatif au tracteur communal. Page 7

8. Demande de subvention pour la cantine : Report de l'examen de cette question après réception des devis et des projets plus concrets à présenter en conseil municipal.

9. Organisation du personnel : Réunion prévue avec le personnel au cours du mois de juin 2020 10.

Questions diverses : Loyer du P'tit Commerce Pendant la période de confinement, l'activité du bar-épicerie a été réduite compte tenu du nécessaire respect des mesures sanitaires en vigueur (fermeture du bar). De plus, au cours de cette période, Marie Noëlle DENOUAL s'est rendue disponible pour prendre en charge les commandes des personnes les plus fragiles. En conséquence, le conseil municipal accepte l'annulation de 3 mois de loyer (mars, avril et mai 2020) pour le bar épicerie compte tenu de la crise sanitaire pour éviter de fragiliser son activité.

Boulodrome : Les travaux de réparation de la charpente et toiture du boulodrome sont terminés. Patrick DURAND a visité le chantier avec Gérard EON du bureau de l'amicale des boulistes. Il manque un extincteur. Compte tenu de la réparation, le conseil municipal autorise le maire à le rouvrir.

Cimetière : Les travaux d'aménagement du cimetière ne sont pas encore terminés : sécurisation du site côté garage, réflexion sur murs en parpaing (enduit, parements...). Il sera nécessaire de chiffrer le coût des travaux restants. De plus, le goudron des allées se soulève par endroits et des mauvaises herbes poussent déjà à travers. Il faudra revoir avec l'entreprise pour trouver une solution à ce problème (travaux réalisés en septembre 2019).

Plateforme de déchets : L'ancienne municipalité a réalisé une plateforme de déchets verts sur l'ancien terrain de football pour un coût de 5 091 € sans compter le grillage et les poteaux pour entourer le site. Il a été ouvert au public pendant la période de fermeture des déchetteries de Dinan agglomération. Il est depuis fermé au public. Il faudra que le conseil municipal réfléchisse au devenir de cette plateforme compte tenu du fait que la compétence Déchets revient à Dinan agglomération .

Prochain conseil municipal : Vendredi 26 juin 2020 à 20h30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h30.